

# Placements atypiques

**A**ssurance vie, actions, obligations ou encore livrets d'épargne... Autant de produits financiers classiques qui permettent de placer son épargne. Mais il existe d'autres supports pour investir son argent, que l'on nomme les placements atypiques. Ces produits sont très rarement vendus dans les réseaux bancaires. Il peut s'agir d'un investissement forestier, d'œuvres d'art, de vins ou encore de manuscrits et livres anciens. Généralement réservés à des particuliers ayant un patrimoine important et cherchant à diversifier leurs investissements, ils peuvent être acquis en direct ou sous forme de part. Dans ce cas, il est possible de se regrouper à plusieurs ou de s'adresser à un professionnel.

### Des produits non réglementés

L'achat de part permet, en contrepartie de frais plus élevés, de n'avoir rien à gérer. Bien souvent, il est cependant préférable d'avoir une bonne connaissance de ces produits, car ce sont des produits de niche, c'est-à-dire très spécialisés. La rémunération du placement

vient pour l'essentiel de la plus-value qu'il sera possible de dégager lors de la revente. Celle-ci est très variable et n'est jamais garantie.

Ce type de placement présente en effet deux risques : tout d'abord, l'achat et la vente ne sont pas régulés comme pour les actions ou les obligations. L'Autorité des marchés financiers, le gendarme de la Bourse, intervient cependant de plus en plus sur la documentation commerciale de ces placements afin de s'assurer qu'elle n'est pas trompeuse. Ensuite, leur valeur dépend uniquement de l'offre et de la demande sans qu'il y ait en général de marché liquide. Il faut avoir conscience qu'on risque de ne pas pouvoir revendre le bien facilement ou au prix souhaité en cas de besoin.

Dans tous les cas, il faut faire bien attention aux promesses mirifiques de rendement qui peuvent être faites car un rendement élevé rime toujours avec risque élevé.

